



Secrétariat :

Tél. 05 63 33 59 90
sepra-81@orange.fr

9, chemin de La bastide
81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>

Couffouleux le 6 février 2022

Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs

Ayant appris il y a seulement quelques jours la tenue de l'enquête publique, - (dans notre secteur aucune mention sur les panneaux d'affichage des mairies, ni sur leurs sites internet : irrégularité de l'enquête publique ?)-, nous en sommes réduits à développer une argumentation nécessairement générale .Elle porte sur l' aspect le plus fondamental du SRADDET, l'Energie, en partant de la lutte contre le réchauffement climatique, et plus largement encore la dégradation de l'Environnement (notamment pour la biodiversité). Ainsi, nous abordons cinq points dans notre avis :

1) Le réchauffement climatique (cf. le dernier rapport, en août dernier, du groupe 1 du GIEC) est attribué principalement au dégagement anthropiques de CO₂, mais aussi, pour une part importante, à celui de méthane : l'objectif de faire de la région Occitanie « la première en Europe à Energie positive » est louable, mais il n'apparaît pas précisément que soit pris en compte ce deuxième gaz (notamment pour l'agriculture et les fuites des installations). Ce manque est d'autant plus regrettable, que la persistance du méthane dans l'atmosphère est ~10 fois moindre que celle du CO₂ (~100 ans) : l'effet bénéfique de sa suppression/réduction est beaucoup plus rapide que pour le CO₂, ce qui est capital dans la situation d'urgence actuelle. Il y a là une omission majeure dans ce SRADDET.

2) les concepteurs de celui-ci auraient pu se baser encore plus sur le GIEC, en l'occurrence sur les préconisations du groupe 3 (justement une nouvelle contribution est prévue dans quelques semaines) mais aussi sur les travaux de l'ADEME (cf. récemment ses 4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone en 2050).

Ceci dit, que signifie l'expression « Energie positive » ? A bien lire la communication de la région, il s'agit d'une définition par défaut : cela rassemble les énergies autres que fossiles et nucléaire, non renouvelables. *Pratiquement, l'accent est essentiellement mis sur la multiplication des capteurs photovoltaïques et des éoliennes, pour la production supplémentaire d'électricité.*

Ceci conduit à quatre objections supplémentaires: la première est justement le rôle marginal donné à la géothermie. Il en est de même pour le manque de traitement important du solaire à concentration.

3) La deuxième objection concerne les éoliennes, particulièrement les terrestres, et sur le littoral proche. Les objectifs de la région en matière de grand éolien terrestre, en dehors des interrogations sur leur efficacité technique et économique, se heurtent aux multiples contraintes fortes constatées en matière de biodiversité (entre autres) que souligne une étude de l'ADEME: en Occitanie près de 95% des parcs éoliens comportent plus de 40% de 3 à 5 familles de contraintes (notamment environnement, paysages, patrimoine monumental), situation unique en France. En dépit de ça, s'impose la règle insuffisante des 500 m (auparavant 1000 m en Allemagne) de distance par rapport aux habitations, d'autant plus intolérable en cas de « repowering » avec des pales atteignant les 200 mètres. Dans ces conditions, cela entraîne l'opposition des populations rurales impactées et justifie les recours juridiques de plus en plus nombreux (récemment un succès en appel qui devrait les conforter: affaire Bockaert). L'Etat en est maintenant conscient : de son côté, il élabore une cartographie pour de nouvelles implantations, malgré le refus quasi unanime des citoyens, associations et élus, exprimé lors des récentes consultations préfectorales sur le zonage éolien, qui n'aboutissent pas. Ainsi, au bout du compte, le développement de l'éolien terrestre, est au *minimum* irréaliste, et ne peut s'effectuer à grande échelle, invalidant ce chapitre du SRADDET.

4) La troisième objection est l'importance exagérée donnée au vecteur d'énergie que constitue l'électricité : celui, alternatif, de l'hydrogène est, de fait, dans ce SRADDET, marginal. Ses concepteurs n'ont pas réalisé qu'il apporte une substitution majeure aux énergies carbonées dans les deux domaines principaux du chauffage et du transport. Dans le second cas, il s'agit de « la voiture à hydrogène », non pas à moteur électrique mais thermique. Justement, il convient de noter que la promotion de la voiture électrique se traduit par l'abandon de la compétence en moteurs thermiques, et la perte de ~150 000 emplois en France (cf. en Occitanie la fermeture récente de la Société Aveyronnaise de Métallurgie).

De plus, l'hydrogène peut être produit de multiples façons, et on lui a attribué pour cela différentes couleurs : bleu, blanc, rouge (?), gris voire noir, jaune ... vert. Ce dernier, résulte de l'électrolyse de l'eau. L'accent est fortement mis sur celui-ci. Toutefois, le rendement de l'opération n'est pas optimal : il est à réserver en cas de surproduction d'électricité.

En effet, actuellement l'hydrogène est produit à ~95 % par « vaporeformage ». On le nomme gris /noir en raison de la production concomitante de CO₂. Mais celui-ci peut être éliminé de multiples façons, l'hydrogène étant alors qualifié de bleu, la plus connue étant le CSC (Capture, Stockage du Carbone). Le bleuissement formel peut aussi être réalisé par piégeage avec des bases fortes (ainsi avec l'ammoniaque, conduisant à la formation de bicarbonate d'ammonium, de valeur : un

engrais utilisé en Chine depuis des lustres). Il est important de noter que le méthane n'est pas nécessairement fossile, étant notamment produit par méthanisation de déchets organiques . Quoiqu'il en soit, il peut être dégradé en hydrogène, sans production de CO2 mais avec celle de carbone amorphe, de valeur là aussi.

De toute façon il est préférable d'utiliser l'hydrogène bleu que de brûler directement le méthane (il en est de même pour le charbon en passant par le procédé Fischer-Tropsch).

L'hydrogène peut être produit aussi par dégradation directe : de la matière organique (voir Trifyl dans le Tarn qui a transfère une unité à Toulon pour le traitement des eaux usées) , voire des plastiques de récupération ... Un procédé à développer comme l'hydrogène rouge (?) qui passe par la réduction du CO2 en CO et réaction de ce dernier avec l'eau (le CO2 formé étant réduit ; et ainsi de suite : cycle).

5) La quatrième objection a trait à la non considération de l'étalement inégal dans le temps des différentes filières énergétiques pour aboutir à la neutralité carbone en 2050. Justement celle de l'hydrogène , sauf le gris, le permet au plus vite d'abord au niveau local puis à celui des métropoles, utilisant le réseau de distribution du gaz de ville, associé à son stockage en poches profondes. Celui-ci peut se faire aussi après réaction de méthanation , inverse du vaporeformage, dans des anciens gisements épuisés comme à Lacq. En outre l'utilisation de méthane fossile pour la production d'hydrogène bleu, permet « la transition » : de laisser le temps au développement suffisant des autres filières.

Il est évidemment difficile de se projeter en 2050, les filières énergétiques actuelles pouvant évoluer. Quoiqu'il en soit l'hydrogène, permet le stockage indirect (avec les piles à combustible) de l'électricité. En outre la filière hydrogène, est *a priori* améliorable avec la généralisation de l'utilisation, beaucoup plus facile, de l'ammoniac produit par le procédé Haber-Bosch.

En conclusion, nous recommandons au collège des commissaires enquêteurs d'exprimer un avis défavorable , ou, à défaut, des réserves tenant compte des avis des associations qui se sont valablement manifestées, en particulier sur les éoliennes l'association TNE-OE (Toutes Nos Energies-Occitanie Environnement) : OC : 2 E (OCcitanie : Energie, Environnement).

Le secrétaire de la SEPRA

